

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION  
Séance du 17 mai 2013**

Date de convocation :  
Le 03 mai 2013

Nombre :  
- délégués titulaires : 17  
- de présents : 10  
- de votants : 10  
  
- délégués suppléants : 12  
- de présents : 3  
- de votants : 3

L'an deux mille treize, le 17 mai à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le 03 mai 2013.

**Étaient présents (13) :**

M. Philippe BAUDRIN, M. Hervé BROUILLARD, M. Dominique LYMER, M. Jacques SCHNEIDER, M. Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, M. Bernard KAMINSKI, Mme Renée STIÉVENARD, Mme Monique GUILBERT, Mme Yveline DRUELLE, Mme Joselyne SOUILLE, M. Robert VAN CEULEBROECK, Mme Josée THÉOLAT, Mme Denise CAPELLE.

N° d'inscription de l'acte  
soumis à l'obligation de  
transmission au Représentant  
de l'État :  
13/012/I

**Absents excusés et non représentés : (3)**

M. Laurent DEGALLAIX, Mme Laurence PEAN, Mme Élisabeth GONDY.

\*\*\*\*\*

Secrétaire de Séance :  
Mme Isabelle DUSCHET

**Vu** le Code du tourisme, et notamment ses articles L.133 -1 et suivants ;

Nos Réf : ID/IC

Vu le Code du travail ;

OBJET :

Vu la Convention collective nationale N°3175 des Organismes de Tourisme ;

➤ Recrutement de  
personnel saisonnier

Vu les statuts de l'ÉPIC, et notamment son article 1, portant sur les missions de l'Office de Tourisme ;

Vu la convention d'objectif intervenant entre la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole ;

Ainsi fait et délibéré en  
séance les jours, mois et an  
susdits.

Le Président,  
Guy HUART



Considérant chaque site d'accueil de l'OTC VM ouverts toute l'année avec une amplitude d'ouverture qui varie selon les saisons : une première saison du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai et une seconde saison du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre durant laquelle les trois sites d'accueil sont ouverts les dimanches et jours fériés, Deux conseillères en séjours sont présentes sur le site d'accueil de Valenciennes. À Condé-sur-l'Escaut et Sebourg, une conseillère en séjours assurent l'accueil sur chaque site, La fréquentation touristique étant plus importante durant l'été et cette période correspondant également aux congés annuels du personnel répartis sur juillet et août,

Pour faire face à ce surcroît d'activité et pour répondre aux missions d'accueil

de façon toujours optimale, il convient de recruter du personnel saisonnier.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de direction réuni le 17 mai 2013,

- D'autoriser le Directeur Général à recruter au plus 3 contrats saisonniers, pour un maximum de 17 semaines cumulées.

Après en avoir délibéré,

**Le Comité de Direction**

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**AUTORISE :**

- Le Directeur Général à recruter au plus 3 contrats saisonniers, pour un maximum de 17 semaines cumulées.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 17 mai 2013



Le Président,  
Guy HUART

